

SEANCE DU 7 MAI 2007

Nous, Maire de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, certifions avoir adressé le 30 avril 2007, une convocation à chacun des membres du Conseil Municipal pour le lundi 7 mai 2007.

L'an deux mil sept, le sept mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Michel BORDEREAU, Maire de Chalonnnes sur Loire.

Etaient présents : MM BORDEREAU, PAIROCHON, Mme MONNIER, M LE TOUMELIN, Mme CAYEUX, MM GOIGOUX, SANCEREAU, GUERIN, Mme ARNAUD, M COGNEE, Mme BONNIN, M RENE, Mmes BOISTAULT, BRICAULT, M BRETAUDEAU, Mmes RICHOUX, LURTON, M VIAU, Mmes BENESTEAU, OSSEY, MM BIJU, DAVY, LEBEAUPIN, TOUBLANC.

Absents excusés :

Mme LEFORT qui a donné pouvoir à Mme ARNAUD
MM BARBIER, FROMENTEAUD, Mme MACE

Absent : M JURET

Secrétaire de séance : Richard VIAU

Le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2007 est approuvé à l'unanimité après correction des absents/présents.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2007 est approuvé à l'unanimité après correction de "étant" par "sont".

Le Maire donné lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Arrêté 2007-113 : Renouvellement de la convention de mise à disposition du domaine public non routier avec Monsieur Jean-Loup DELAUNAY, pour un logement situé 6 rue des Poilus à Chalonnnes sur Loire, avec effet au 4 septembre 2006 pour une durée d'un an. Loyer mensuel : 327,01 euros.

2007 - 114 - REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL A LA FETE DE SANNIKI – MANDAT SPECIAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une invitation de la part du Maire de SANNIKI en Pologne pour assister à la Fête de SANNIKI qui aura lieu du 2 au 7 juin 2007

Le nouveau Maire, Monsieur Gabriel WIECZOREK, a été élu il y a quelques mois.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le ou les représentants du Conseil Municipal à cette manifestation et de donner le caractère de mandat spécial à cette mission.

Les frais de missions et de transports effectués dans l'accomplissement de cette mission seront remboursés par la Commune sur présentation d'un état des frais, conformément à l'article L 2123.18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé que la commune soit représentée par Madame Sylvie LEFORT et Madame Chantal ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Accepte la prise en charge de Madame Sylvie LEFORT et Madame Chantal ARNAUD pour représenter le conseil municipal à la Fête de SANNIKI en Pologne qui aura lieu au début du mois de juin 2007*
- *Donne le caractère de mandat spécial à cette mission et autorise ainsi la prise en charge des frais de transports et de mission sur présentation d'un état de frais.*

2007 - 115 - ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-LAYON, RUE DES POILUS

Par délibération n° 2006-257 du 4 décembre 2006, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un échange de terrain avec la communauté de Communes, rue des Poilus, permettant la restitution d'un maximum de places de stationnement.

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 18 avril 2007, à laquelle les riverains du projet de transfert de siège social communautaire avaient été invités, Monsieur Luc DOUESNEAU a présenté l'avant-projet sommaire du futur bâtiment.

Le cabinet BRANCHEREAU, géomètre-expert, a établi deux propositions de délimitation du terrain concernant l'échange (parcelles cadastrées AB 215, AB 216, AB 267 et AB 269). (plans joints)

Dans les deux hypothèses, l'échange porte sur une surface de 408 m², et la voie desservant le futur parking public reste propriété communale.

Madame OSSEY s'étonne que le nombre de places de stationnement ne soit pas suffisant et que l'O.T.S.I. ne soit pas inclus dans le projet. Elle rappelle que la question du stationnement fut une des raisons pour lesquelles le projet de transfert vers les locaux de l'ancienne subdivision de l'Equipement n'avait pas été retenu.

Sur le plan financier, la commission des Finances et du Développement Economique a examiné ce dossier le 3 mai étant entendu que la communauté de Communes réalisera le même nombre de places de stationnement qu'actuellement.

En outre, compte tenu de la surface hors œuvre nette du futur bâtiment, la communauté de communes devra réaliser pour ses propres besoins un certain nombre de places de stationnement ou verser la participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins un vote contre (Mme OSSEY)

- approuve le projet d'échange de terrain avec la Communauté de Communes Loire Layon portant sur une surface de 408 m² et retient la proposition n°2 établie par le cabinet BRANCHEREAU.
- a bien noté que la Communauté de Communes Loire Layon réalisera le même nombre de places de stationnement public qu'actuellement disponibles rue des Poilus
- a bien noté que la Communauté de Communes Loire Layon devra réaliser pour ses propres besoins un certain nombre de places de stationnement ou verser la participation pour non réalisation d'aires de stationnement, en application des dispositions du PLU

2007 - 116 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.B.L. – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral D3-2006 n° 578 en date du 05 octobre 2006, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon, "**S.M.B.L.**", est formé entre :

- La Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine composée des communes de : Brigné-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Denezé-sous-Doué, Doué-la-Fontaine, Forges, Louresse-Rochemenier, Meigné-sous-Doué, Saint Georges-sur-Layon et Les Verchers-sur-Layon (à l'exclusion des communes de Montfort et des Ulmes qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;
- La Communauté de Communes des Coteaux du Layon composée des communes de : Aubigné-sur-Layon, Beaulieu-sur-Layon, Champ-sur-Layon, Chavagnes-les-Eaux, Faveraye-Mâchelles, Faye d'Anjou, Martigné-Briand, Rablay-sur-Layon, Saint-Lambert-du-Lattay, Thouarcé (à l'exclusion des communes de Mozé-sur-Louet et Notre-Dame-d'Allençon qui ne sont pas incluses dans le périmètre du bassin versant) ;
- Les communes de : Chalonnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Nueil-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint Laurent-de-la-Plaine, Tigné et Vihiers en application des articles L.5211.17 et L.5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans sa délibération, en date du 20 décembre 2006, reçue en Sous-Préfecture de CHOLET le 28 décembre 2006, la Communauté de Communes de la région de Chemillé demande son adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Layon composée des communes de : Chanzeaux (étant déjà adhérente au S.M.B.L.), Chemillé, Cossé d'Anjou, La Jumellière, Melay, Neuvy-en Mauges, Sainte Christine, Saint Georges-des-Gardes, Saint Lézin, La Salle de Vihiers, La Turlandry, Valanjou (à l'exclusion de la commune de La Chapelle-Rousselin qui n'est pas incluse dans le périmètre du bassin versant), à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le **S.M.B.L.** a délibéré favorablement lors de son assemblée générale du 21 mars 2007.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification des statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

PREND acte de l'adhésion de la Communauté de Communes de la région de Chemillé composée des communes de : Chanzeaux (déjà adhérente au S.M.BL.), Chemillé, Cossé d'Anjou, La Jumellière, Melay, Neuvy-en-Mauges, Sainte Christine, Saint Georges-des-Gardes, Saint Lézin, La Salle de Vihiers, La Tourlandry, Valanjou (à l'exclusion de la commune de La Chapelle-Rousselin qui n'est pas incluse dans le périmètre du bassin versant), à compter du 1^{er} janvier 2007,

APPROUVE la modification des statuts qui en découle,

DONNE tout pouvoir au Maire (ou) au Président pour toutes démarches utiles pour l'exécution de la présente,

AUTORISE le Maire (ou) le Président à signer tous documents se rapportant à cette modification.

La modification des statuts est annexée à cette délibération.

**2007 – 117 - CONVENTION ENTRE LA SCCV "LES FLEURS D'ANJOU" ET LA COMMUNE –
OPERATION IMMOBILIERE RUE DU PETIT ANJOU**

La SCCV Les Fleurs d'Anjou a déposé un permis de construire en vue de la réalisation de 49 logements collectifs rue du Petit Anjou à Chalennes sur Loire.

Pour réaliser cette opération, le constructeur doit démolir les serres existantes situées sur sa future parcelle ainsi que sur les parcelles en voie d'acquisition par la commune pour l'extension du cimetière.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention joint par laquelle :

- la commune de Chalennes sur Loire autorise la SCCV ou toute entreprise mandatée par elle-même à procéder à la démolition des serres actuellement situées sur les parcelles AD 51, 52, 53 ; celle-ci étant à la charge de la SCCV.
- La SCCV les Fleurs d'Anjou s'engage à aménager un cheminement piéton d'une largeur d'un mètre :
 - o Le long de la rue du Général Blanche
 - o Le long de la parcelle au Nord-Ouest (côté cimetière)

Les cheminements piétons de surface respective de 88 m² et 69 m² seront rétrocédés à la commune à la fin de l'opération, à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *approuve la convention entre la SCCV "Les Fleurs d'Anjou" et la commune de Chalennes sur Loire, relative à l'opération immobilière sise rue du Petit Anjou.*
- *Charge le Maire ou l'adjoint délégué de signer ladite convention*

2007 - 118 - BAIL EMPHYTEOTIQUE RELATIF AU CAMPING LE CANDAIS – PROJET DE CESSION

La Commune a conclu le 13 mai 2004 un bail emphytéotique avec la société Escapades Terre Océane relatif aux terrains à usage de camping au lieu-dit "Le Candais".

Celle-ci a été rachetée par la société Village Center.

Le Maire rappelle l'historique des échanges et le projet de reprise tel qu'il est envisagé.

Il présente le projet de protocole à établir avec la société Escapades Terre Océane, Village Center, M Pierre-Alexandre CADY et la Commune de Chalennes sur Loire, et préparé par Me BROUIN, avocat de la Commune.

Ce projet a été approuvé par la commission des Finances du 3 Mai 2007, en particulier le mode d'établissement du loyer en fonction du chiffre d'affaires annuel.

Guy BIJU trouve que l'acte de cession intervient un peu tard dans la saison pour permettre une gestion optimale par le repreneur mais approuve cependant le projet proposé, le but étant que le camping soit ouvert et fonctionne de manière satisfaisante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *approuve le projet de protocole relatif à la cession du bail emphytéotique relatif au camping "Le Candais"*

- charge le Maire ou l'adjoint délégué de signer ledit protocole ainsi que tout acte, notamment l'acte de cession, à intervenir dans le cadre de cette décision.

2007 - 119 - COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2006

Madame le Receveur Municipal, a transmis au Maire les comptes de gestion pour l'année 2006 des budgets ville, assainissement, eau potable et lotissements.

Ceux-ci sont conformes en tous points aux comptes administratifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006,
2. Statuant sur l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2006, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2007 - 120 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET VILLE

Monsieur le Maire présente les principaux postes budgétaires du compte administratif 2006.

Les produits de fonctionnement ont évolué légèrement moins vite que les recettes.

Les recettes fiscales s'élèvent à 332 euros par habitant. Le pacte de croissance et de solidarité concernant les dotations a fonctionné favorablement.

Les dépenses d'investissements ont été réalisées à 22 % en raison d'opérations encore en cours (espaces publics, maison de l'Enfance) ou bloquées (la Deniserie).

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Monsieur Dominique PAIROCHON, 1^{er} adjoint, fait alors procéder au vote.

Monsieur Pierre TOUBLANC précise qu'étant nouveau conseiller municipal, il s'abstient sur l'ensemble des comptes administratifs.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)	Chapitre 70	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Chapitre 012	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)	Chapitre 73	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Chapitre 65	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)	Chapitre 74	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Chapitre 014	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)	Chapitre 75	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Chapitre 66	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)	Chapitre 013	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Chapitre 67	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)	Chapitre 76	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Chapitre 042	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)	Chapitre 042	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
		Chapitre 77	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)

INVESTISSEMENT

Le vote s'effectue par opération en dépenses et en recettes

Opération 011 (réserve foncière)	Unanimité moins deux abstentions (P. TOUBLANC et M. LEBEAUPIN)
Opération 012 (église Saint Maurille)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)

Opération 019 (complexe sportif)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 42 (espaces verts)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 48 (voirie communale)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 64 (Ecole maternelle publique)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 67 (groupe scolaire Joubert)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 71 (parking)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 81 (piscine)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 82 (gymnase)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 91 (hôtel de ville)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 102 (calonna)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 108 (centre des Goulidons)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 110 (équipements touristiques)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 111 (centre technique municipal)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 124 (cimetière)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 138 (cinéma)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 139 (parcs de jeux)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 140 (stade des deux croix)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 141 (communication)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 149 (patrimoine)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 150 (zone industrielle)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 151 (éclairage public)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 160 (trésor public)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 161 (voie de contournement sud)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 165 (maison de l'enfance)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 168 (Voirie Lotissement)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 169 (skate-park)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 170 (opérations d'urbanisme)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 172 (accessibilité PMR)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 173 (espaces publics)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opération 174 (Z.A. Le Bignon)	Unanimité moins quatre abstentions (P. TOUBLANC, M. LEBEAUPIN, MF OSSEY, G. BIJU)
Opération 175 (maison des associations)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
<u>Opérations non individualisées</u>	
Subventions d'équipement versées (204)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Remboursement d'emprunts (16)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opérations d'ordre (040)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opérations patrimoniales (041)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Subventions d'investissement reçues (13)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Emprunts et dettes assimilées (16)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Immobilisations en cours (23)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Dotations (10)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opérations d'ordre (040)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)
Opérations patrimoniales (041)	Unanimité moins une abstention (P. TOUBLANC)

2007 - 121 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS GRAND COTEAU

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2006 pour ce qui concerne le budget annexe Lotissements Grand Coteau.

Ceux-ci correspondent aux résultats du compte de gestion du comptable du Trésor.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Dominique PAIROCHON, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, votant par chapitre et par section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2006 du Budget lotissements Grand Coteau.

2007 - 122 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET LOTISSEMENT "LES LIGERAIIS"

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2006 pour ce qui concerne le budget Lotissement Les Ligeraiis.

Ceux-ci correspondent aux résultats du compte de gestion du comptable du Trésor.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Dominique PAIROCHON, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, votant par chapitre et par section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2005 du Budget lotissement Les Ligeraiis.

2007 - 123 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET LOTISSEMENT "LA PROMENADE"

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2006 pour ce qui concerne le budget Lotissement La Promenade.

Ceux-ci correspondent aux résultats du compte de gestion du comptable du Trésor.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Dominique PAIROCHON, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, votant par chapitre et par section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2006 du Budget lotissement La Promenade.

2007 - 124 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET LOTISSEMENT "SAINTE CATHERINE"

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2006 pour ce qui concerne le budget Lotissement Sainte Catherine.

Ceux-ci correspondent aux résultats du compte de gestion du comptable du Trésor.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Dominique PAIROCHON, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, votant par chapitre et par section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2006 du Budget lotissement Sainte Catherine

2007 - 125 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2006 pour ce qui concerne le budget Assainissement.

Ceux-ci correspondent aux résultats du compte de gestion du comptable du Trésor.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Dominique PAIROCHON, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, votant par chapitre et par section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2006 du Budget ASSAINISSEMENT.

2007 - 126- COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – BUDGET EAU

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2006 pour ce qui concerne le budget eau.

Ceux-ci correspondent aux résultats du compte de gestion du comptable du Trésor.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Dominique PAIROCHON, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, votant par chapitre et par section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2006 du Budget EAU.

2007 - 127 - AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET VILLE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 811 563.29 €
- un déficit de fonctionnement de 0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de Fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	1 243 336.67 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	568 226.62 €
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C Résultat à affecter	1 811 563.29 €
= A + B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (Besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	19 906.66 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	1 181 725.03 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de Financement F = D + E	1 161 818.37 €
AFFECTATION C = G + H	1 811 563.29 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 161 818.37 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	649 744.92 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

2007 - 128 - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 107 628,38 €
- un déficit d'exploitation de 0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	107 628,38 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	66 588.16 €
2) Report en exploitation R 002	41 040,22 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

2007 - 129 - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET EAU

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 223 037,26 €
- un déficit d'exploitation de 0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	223 037.26 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	133 037.26 €
Report en exploitation R 002	90 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

2007 - 130 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET VILLE

Monsieur Le Maire fait procéder au vote du budget supplémentaire :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap 65	34 123.83 €	Unanimité	Chap 73	70 792 €	Unanimité (moins cinq abstentions : P. TOUBLANC, G. BIJU, MF OSSEY, M. LEBEAUPIN, P. DAVY)
Chap 67	209 744.92 €	Unanimité	Chap 74	28 600 €	Unanimité
Chap 022	6 592 €	Unanimité	Chap 75	239 478.52 €	Unanimité
Chap 042	9 320 €	Unanimité			
Chap 023	728 834.69 €	Unanimité			

INVESTISSEMENT

Dépenses non individualisées

Chap 041 11 127.97 € Unanimité

Recettes non affectées

Chap 16 235 310.93 € Unanimité
Chap 13 22 600.40 €
Chap 1068 1 161 818.37 € Unanimité
Chap 024 57 815.64 € Unanimité
Chap 021 728 834.69 € Unanimité
Chap 040 9 320 € Unanimité.

Le vote s'effectue ensuite par opération en dépenses et en recettes.

Opération	Vote
019 - Complexe sportif	Unanimité
042 - Espaces verts	Unanimité
048 - Voirie Communale	Unanimité
067 – Groupe scolaire Joubert	Unanimité
081 – Piscine	Unanimité
082 – Gymnase	Unanimité
091 – Hôtel de Ville	Unanimité
101 – Bibliothèque	Unanimité
124 – Cimetière	Unanimité
125 – Bâtiments communaux	Unanimité
141 – Communication	Unanimité
150 – Zone Industrielle	Unanimité
151 – Eclairage public	Unanimité
161 – Voie de contournement sud	Unanimité
176 – Aire de camping-car	Unanimité
177 – Recette postale	Unanimité
178 - sécurité	Unanimité

2007 - 131 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS LE GRAND COTEAU

Monsieur le Maire expose le projet de budget supplémentaire et fait procéder au vote par chapitre et par opération financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- adopte le budget tel que présenté ci-dessous

Chapitre	Vote
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	
Chap 65	Unanimité
Chap 042	Unanimité
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 16	Unanimité

2007 - 132 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET LOTISSEMENT "LES LIGERAIS"

Monsieur le Maire expose ensuite le projet de budget du lotissement et fait procéder au vote par chapitre et par opération financière :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- adopte le budget tel que présenté ci-dessous

Chapitre	Vote
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 16	Unanimité

2007 - 133 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET LOTISSEMENT "LA PROMENADE"

Monsieur le Maire expose ensuite le projet de budget du lotissement et fait procéder au vote par chapitre et par opération financière :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- adopte le budget tel que présenté ci-dessous

Chapitre	Vote
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 16	Unanimité

2007 - 134 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET LOTISSEMENT "SAINTE CATHERINE"

Monsieur le Maire expose le projet de budget du lotissement et fait procéder au vote par chapitre et par opération financière :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- adopte le budget tel que présenté ci-dessous

Chapitre	Vote
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	
Chap 65	Unanimité
Chap 042	Unanimité
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	
Chap 70	Unanimité
Chap 042	Unanimité
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 040	Unanimité
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 040	Unanimité
Chap 1	Unanimité

2007 - 135 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose ce budget et fait procéder au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- adopte le budget tel que présenté ci-dessous

Chapitre	Vote
<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>	
Chap 65	Unanimité
Chap 023	Unanimité
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 23	Unanimité
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 10	Unanimité
Chap 16	Unanimité
Chap 21	Unanimité

2007 - 136 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 – BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose ce budget et fait procéder au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le budget tel que présenté ci-dessous

Chapitre	Vote
<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>	
Chap 65	Unanimité
Chap 023	Unanimité
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
Chap 10	Unanimité
Chap 16	Unanimité
Chap 21	Unanimité

2007 - 137 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET VENTES – EXERCICE 2006

L'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités territoriales délibèrent chaque année sur le bilan des acquisitions, échanges et cessions immobilières.

Ce bilan est joint au dossier avec la convocation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et ventes réalisées par la commune au cours de l'année 2006.

2007 - 138 - ACHAT D'EAU POTABLE AU SMAEP DE SAINT GEORGES/BECON LES GRANITS – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION

Par délibération n° 2004-127 du 28 juin 2004, le conseil municipal a approuvé la convention entre le syndicat mixte d'alimentation en Eau Potable de Saint Georges sur Loire-Becon les Granits (SMAEP) et la commune relative à l'achat d'eau potable.

Le comité syndical du SMAEP, réuni le 7 février 2007, a décidé de maintenir dans les mêmes termes que les années précédentes, la convention passée avec la commune, soit :

- de 0 à 30 000 m³ : 0,74 €
- de 30 001 à 80 000 m³ : 0,61 €
- > à 80 000 m³ : 0,385 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant n° 3 à la convention, avec effet au 1^{er} février 2007, et de charger le Maire de le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 3 à la convention d'achat d'eau potable, qui prend effet au 1^{er} février 2007.
- charge le Maire ou à défaut Dominique PAIROCHON de le signer

2007 - 139 - BUDGET VILLE – ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Receveur Municipal propose au conseil municipal les admissions en non valeur suivantes au titre du budget ville :

- rôle de périscolaire (2005) : 27,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'admission en non valeur telle que présentée pour un montant total de 27,50 €.

2007 - 140 - BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Receveur Municipal propose au conseil municipal les admissions en non valeur suivantes au titre du budget Assainissement :

- redevances (2001 à 2006) : 280,39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les admissions en non valeur telles que présentées pour un montant total de 280,39 €.

2007 - 141 - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2007

Il est proposé au conseil municipal d'examiner les demandes de subventions complémentaires transmises par le CCAS Foyer restauration et les associations suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - Caisse des Ecoles | 2 800 € |
| - CCAS – Budget Foyer restaurant | 30 000 € |
| - Amicale du Personnel Communal | 2 000 € |
| - Amicale du Personnel Communal (Mini-Golf) | 500 € |
| - Association des Veuves Civiles (FAVEC) | 152 € |

La commission des Finances et du Développement Economique a examiné ce dossier le 3 mai 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vu l'avis de la commission des Finances du 3 mai 2007
- approuve l'attribution des subventions suivantes :
 - o Caisse des Ecoles 2 800 €
 - o CCAS – Budget Foyer restaurant 30 000 €
 - o Amicale du Personnel Communal 2 000 €
 - o Amicale du Personnel Communal (Mini-Golf) 500 €
 - o Association des Veuves Civiles (FAVEC) 152 €

2007 - 142 - SERVICES AUX DEMANDEURS D'EMPLOIS DE PLUS DE 26 ANS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (DDR)

Depuis septembre 2006, un agent du service social exerce à titre expérimental (et à mi-temps) une mission d'accueil et d'assistance aux demandeurs d'emplois de + de 26 ans. La Mission Local assure cette même mission auprès des jeunes de moins de 26 ans.

Un partenariat a été mis en place avec l'ANPE mais à ce jour il n'y a aucun soutien financier de sa part.

160 courriers ont été envoyés aux demandeurs d'emploi et 115 personnes ont été rencontrées.

L'agent assure le suivi de 59 personnes en recherche d'emploi.

Le public est composé de chômeurs longue durée, des femmes ayant interrompu leur activité et souhaitant retrouver un emploi, des bénéficiaires du RMI, des personnes handicapées, des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

- **Accueil des plus de 26 ans**
- **Entretiens**
- **Préparation des CV et des lettres de motivation**
- **Consultation des offres d'emploi sur internet**
- **Création d'un profil de poste pour des télécandidatures**
- **Recherche de formations sur documents ou internet**
- **Travail sur un projet professionnel afin de faire ressortir les potentialités de chacun**
- **Réorientation vers d'autres administrations, associations, agences d'intérim**
- **Mise en situation d'entretien d'embauche**

Par délibération du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a décidé de valider cette expérimentation et de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au service social, à temps non complet (17 h 30 par semaine) à compter du 16 avril 2007 pour assurer l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans.

Cette opération entre dans les critères d'éligibilité de la seconde part de la Dotation de Développement Rural sur le volet « **Services à la personne** ».

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal du 7 mai 2007 de solliciter une aide initiale de la DDR au titre des dépenses de fonctionnement (en l'occurrence des dépenses de personnel), correspondant à 50% du coût prévisionnel de la 1^{ère} année de fonctionnement qui s'élève à 13 500 euros charges patronales incluses.

En effet, cette mission ne requiert pas de dépenses d'investissement particulières puisque l'agent en question occupe un bureau du service social.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *décide de solliciter une aide au titre de la DDR au taux de 50 %, pour le financement de ce nouveau service, soit 6750 euros (50% de 13 500 euros)*
- *dit que le solde, soit 6750 euros sera autofinancé par la commune*
- *charge le Maire ou l'adjoint délégué de signer tous les actes relatifs à cette décision.*

2007 - 143 - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL DU GYMNASSE SAINT-EXUPERY

Par délibération n° 2006-271 du 4 décembre 2006, le conseil municipal a confié le marché de travaux de revêtement de sols à l'entreprise BESSON pour un montant de 21 755,20 € HT.

Il est cependant nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 931 € HT.

Ceux-ci sont notamment justifiés par la fourniture et la mise en œuvre de traçages supplémentaires.

Il vous est proposé d'approuver cet avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le dit avenant n°1, pour un montant de 931 € HT
- charge le Maire ou l'adjoint délégué de le signer

2007 - 144 - CONVENTION RELATIVE AU DROIT D'ACCES A LA RIVIERE "LE LOUET" AVEC LOUET-EVASION

Par courrier du 4 avril 2007, Monsieur Pierre-Alexandre CADY a informé le Maire du rachat de l'entreprise Louet Evasion située au Champ du Bois.

Aussi, il sollicite l'autorisation d'accéder aux rives du Louet au lieu-dit "Le Candais" à compter du 1^{er} mai 2007 pour une durée de 3 ans.

Le projet de convention est joint à la convocation.

La présente autorisation serait consentie moyennant le paiement par Louet Evasion d'une redevance forfaitaire annuelle de 100 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention relative au droit d'accès à la rivière "Le Louet" avec M Pierre-Alexandre CADY, à compter du 1^{er} mai 2007 pour une durée de 3 ans.
- Charge le Maire ou l'adjoint délégué de la signer.

2007 - 145 - PROJET D'AIRE D'ACCUEIL ET DE SERVICE POUR LES CAMPING-CARS – DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DE LOIRE EN LAYON

La commune a inscrit au budget 2007 le projet de réalisation d'une aire d'accueil et de service pour les camping-cars.

Celle-ci sera réalisée à proximité du plan d'eau.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 16 722 euros H.T. soit 20 000 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- pays de Loire en Layon : 6 688,80 €
- autofinancement de la commune : 10 033,20 €

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Pays de Loire en Layon, au taux de 40 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention auprès du Pays de Loire en Layon pour le financement de cette aire d'accueil, au taux de 40 % soit 6 688,80 euros.
- Charge le Maire ou l'adjoint délégué de signer toutes pièces relatives à cette décision.

2007 - 146° - CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE DEFINIR LA REGLEMENTATION SPECIALE EN MATIERE DE PUBLICITE

Jean-Claude SANCEREAU informe le conseil municipal que le décret du 21 novembre 1980 permet au conseil municipal de demander au Préfet la création sur le territoire communal d'un règlement spécial de publicité.

Il indique qu'au regard des différents classements et inscriptions dont fait l'objet la ville de Chalonnes sur Loire (Val de Loire – Patrimoine mondial de l'Unesco, site classé de la Corniche Angevine, projet de ZPPAUP), une réglementation spéciale de publicité permettrait de mieux concilier le respect d'un certain cadre de vie et l'exercice des activités économiques.

Aussi, en application de l'article L 581.14 du Code de l'Environnement, il est proposé au conseil municipal d'inviter Monsieur le Préfet de Maine et Loire à constituer un groupe de travail en vue de délimiter sur le territoire de la commune un règlement spécial de publicité.

Ce groupe comprendra en nombre égal des conseillers municipaux et des représentants de l'Etat.

Il est proposé de désigner 3 à 5 conseillers titulaires et 3 à 5 conseillers suppléants qui seraient susceptibles de siéger dans ce groupe de travail, outre le Maire qui le présidera.

Titulaires : Dominique PAIROCHON, Dany CAYEUX, Georges GUERIN, Jean-Claude SANCEREAU, Pierre DAVY

Suppléants : Jacques RENE, Claude BRETEAUDEAU, Pierre LE TOUMELIN, Richard VIAU, Pierre TOUBLANC

La présente délibération fera l'objet d'une publication par extrait au recueil des actes administratifs de la Préfecture et d'une mention insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- demande à Monsieur le Préfet de Maine et Loire de constituer un groupe de travail en vue de délimiter sur le territoire de la Commune un règlement spécial de publicité.
- Désigne comme suit les conseillers municipaux susceptibles de siéger dans ce groupe de travail, outre le Maire :

TITULAIRES

- Dominique PAIROCHON
- Dany CAYEUX
- Georges GUERIN
- Jean-Claude SANCEREAU
- Pierre DAVY

SUPPLEANTS

- Jacques RENE
- Claude BRETEAUDEAU
- Pierre LE TOUMELIN
- Richard VIAU
- Pierre TOUBLANC

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication par extrait au recueil des actes administratifs de la Préfecture et d'une mention insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

2007 - 147- TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE LA PLACE DES HALLES ET DE LA RUE DES HALLES – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIEML

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) a transmis au Maire l'avant-projet sommaire des travaux d'effacement de la place des Halles et de la rue des Halles dont le montant s'élève à 189 855.44 €H.T.

Le total des subventions et participations du SIEML sera de 120 223.19 € soit :

- 98 872.79 € pour les travaux d'effacement du réseau basse tension soit 88 % du total du montant desdits travaux
- 4 200 € pour les lanternes installées (300 € par lanterne)
- 17 150.40 € pour le câblage d'éclairage public soit 100 % du montant du câblage.

Il convient donc d'inscrire en dépense au budget de la commune une somme globale de 100 231.50 € TTC et en recette la somme de 21 350.40 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML et de charger Monsieur le Maire de la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter en dépense au budget la somme de 100 231.50 € et en recette la somme de 21 350.40 €.
- approuve la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML, ci-annexée.
- Charge le Maire de signer ladite convention

2007 - 148 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SENTIER DE LA GARENNE – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIEML

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) a transmis au Maire l'avant-projet détaillé des travaux d'éclairage public sur le sentier de la Garenne dont le montant s'élève à 10 803.93 € TTC.

Le total des subventions et participations du SIEMML sera de 750 € soit :

- 750 € pour les lanternes rénovées (250 € par lanterne)

Il convient donc d'inscrire en dépense au budget de la commune une somme globale de 10 803.93 € TTC et en recette la somme de 750 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML (jointe) et de charger Monsieur le Maire de la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter en dépense au budget la somme de 10 803.93 € et en recette la somme de 750 €.
- approuve la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML, ci-annexée.
- Charge le Maire de signer ladite convention

2007 - 149- TRAVAUX DE NORMALISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEA ROBIN – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIEMML

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) a transmis au Maire l'avant-projet détaillé des travaux de normalisation du réseau d'éclairage public rue Jean Robin dont le montant s'élève à 3 310.16 € H.T.

Le total des subventions et participations du SIEMML sera de 500 € soit :

- 500 € pour les coffrets de puissance (250 € par coffret)

Il convient donc d'inscrire en dépense au budget de la commune une somme globale de 3 958.95 € TTC (dont 648.79 € de TVA récupérable) et en recette la somme de 500 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML (jointe) et de charger Monsieur le Maire de la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter en dépense au budget la somme de 3 958.95 € TTC (dont 648.79 € de TVA récupérable) et en recette la somme de 500 €.
- approuve la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML, ci-annexée.
- charge le Maire de signer ladite convention

2007 - 150 - D.I.A.

- ❖ **Dossier n° 18** – Un immeuble à usage commercial et d'habitation situé 16 rue Carnot, cadastré AB 243, d'une surface de 348 m² – Prix : 240 000 €uros.
- ❖ **Dossier n° 19** – Un terrain constructible hors lotissement non viabilisé situé 38 avenue du 8 Mai 1945, cadastré AH 110 p, d'une surface de 624 m² (et chemin en indivision d'une surface de 115 m²) – Prix : 60 000 €uros + honoraires de négociation (4500 € TTC)
- ❖ **Dossier n°20** – un local commercial situé Les Fresnaies, cadastré E 1001, 179, 180, 1018 (document d'arpentage en cours), d'une surface totale de 1306.66 m² - Prix : 141 000 €
- ❖ **Dossier n°21** – un local commercial situé Les Fresnaies, cadastré E 1001, d'une surface de 422 m² (document d'arpentage en cours) - Prix : 57 296.25 €
- ❖ **Dossier n°22** – Une maison d'habitation, située 10 avenue des Marzelles, cadastrée AK 50, d'une surface de 590 m² - Prix : 195 000 € + honoraires de négociation (11 350 € TTC)
- ❖ **Dossier n°23** – Un local à usage de laverie, situé 5 rue des Poilus, cadastré AB 275, d'une surface de 55 m² - Prix : 30 000 €
- ❖ **Dossier n°24** – une maison d'habitation, située 3 rue de la Potherie, cadastrée AA 142, d'une surface de 157 m² - Prix : 150 000 € + honoraires de négociation (6000 € TTC).
- ❖ **Dossier n°25** – une maison d'habitation située 8 rue René Brillet, cadastrée F 1696 et 1162, d'une surface de 965 m² - Prix : 210 000 €

- ❖ **Dossier n°26** – un local commercial situé route de Chemillé, cadastré AC 186, 263, 266, 268, 271, 272, d'une surface de 14 554 m² - Prix : 1 530 000 €
- ❖ **Dossier n°27** – une maison d'habitation située 6 rue des Moines, cadastrée AB 151, d'une surface de 332 m² - Prix : 360 000 €
- ❖ **Dossier n°28** – un terrain constructible non viabilisé, situé Pièce de la Croix, cadastré F 542p, d'une surface de 1350 m² environ - Prix : 100 000 €+ honoraires de négociation (6600 € TTC)
- ❖ **Dossier n°29** – Une maison d'habitation située 12 rue Louis Pasteur, cadastrée AM 37, d'une surface de 593 m² - Prix : 165 000 €+ honoraires de négociation (9000 € TTC).
- ❖ **Dossier n°30** – Une maison d'habitation située 9 rue de l'Ermitage, cadastrée AI 226, d'une surface de 856 m² - Prix : 173 500 €+ honoraires de négociation (6853 € TTC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, moins une abstention pour le dossier n° 30 (Richard VIAU) :

- renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain pour les dossiers présentés ci-dessus.

2007 - 151 – BAUX A FERME – PRES COMMUNAUX PRES DU LAYON

Il est proposé au conseil municipal de conclure des baux à ferme sur les prés communaux le long du Layon et autour du plan d'eau.

Un projet de bail à ferme a été rédigé et concernera les agriculteurs suivants :

- GAEC des Chauvières (Chalonnnes sur Loire) : parcelles D 197 et D 198 pour partie : 12,09 hectares (fermage de 60 euros/ha)
- Jean-Gabriel DILE (Chalonnnes sur Loire) : parcelles D 197 et D 178 pour partie : 11,92 hectares (fermage de 60 euros/ha)
- Thierry BARRAULT (Chaufefonds sur Layon) : parcelles AN 126 et AN 70 : 5,13 hectares (fermage de 40 euros/ha)
- Jacky LEBRUN (Saint Augustin des Bois) : parcelles D 1207, E 823, E 30 : 6 hectares (fermage de 80 euros/ha)

Jean-François COGNEE fait état de l'appel à candidatures diffusé auprès des agriculteurs.

Quatre d'entre eux ont répondu favorablement et ont été associés à la répartition des terres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *sous réserve de la décision de la CDOA,*
- *approuve les projets de baux à ferme à intervenir avec les agriculteurs précités dans les conditions précitées.*
- *Charge le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, de les signer.*

2007 – 152 – AFFAIRES DIVERSES

- Inauguration gendarmerie : 19 juin à 11 h 00
- La Deniserie : la famille n'a pas fait appel du jugement du Juge de l'Expropriation
- Le directeur de l'Hôpital propose de racheter à la commune les terrains acquis pour le transfert de l'établissement
- Petite Enfance : la CAF a confirmé son accord de financement sur l'augmentation de la capacité d'accueil et l'évolution des amplitudes d'ouverture.
- Projet de parking à la Gare : réponse de la société ADYAL sur les modalités de la vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Fait à CHALONNES SUR LOIRE, les jour, mois et an que dessus.